



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES RELATIONS AVEC LES USAGERS

N° de dossier : 0454015019

BUREAU DES ELECTIONS  
ET DE LA REGLEMENTATION GENERALE

TELEPHONE 02 38 81 41 13

**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION**

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
VU le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

**Le Préfet de la région Centre  
Préfet du Loiret  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Donne récépissé M. GAËL THOMAS-CHOLLIER, Président  
demeurant 118 BOULEVARD DE LAMBALLE  
45400 FLEURY-LES-AUBRAIS

d'une déclaration en date du **31 octobre 2005** faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s):  
STATUTS  
SIEGE

dans l'association, initialement déclarée le **26 juin 2003**, dénommée

**ALLIANCE CANOE-KAYAK VAL DE LOIRE (ACKVL)**

dont le siège social est situé BASE DE CANOE-KAYAK  
LEVEE DE LA LOIRE  
45560 SAINT-DENIS-EN-VAL

décision prise lors de : **ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE du 15 octobre 2005**

Orléans, le 3 novembre 2005

Pour le Préfet

**Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Chef de Bureau,**

**M.-S. PUTET**

**Extrait de la loi du 1er juillet 1901 :**

*Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.*

*Ces changements et modifications ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils ont été déclarés.*

*Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.*

**Rappel :**

*L'insertion au journal officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas*